

[Annonce des primes maladie et changement de caisse](#)

## **Primes maladie Comment économiser sur ses primes maladie**

**Les nouvelles primes d'assurances pour 2011 sont là (1<sup>er</sup> octobre). En cas de hausse conséquente ou de besoin d'économiser sur vos primes, la FRC rappelle quelques conseils pour mener à bien l'opération.**

Les assurés sont de plus en plus nombreux à changer de caisse chaque année. En effet à prestations de santé égales dans toutes les caisses, les assurés recherchent les primes les plus basses, pour pouvoir dans de très nombreux cas réaliser de substantielles économies ou éviter une hausse mettant à mal le budget familial.

La FRC encourage les assurés à comparer les primes et à changer de modèle d'assurance ou de caisse si nécessaire, puisque le système actuellement en place repose sur le principe de la concurrence entre caisses. Cette opération est sans risque car toutes les caisses fournissent des prestations identiques. Le potentiel d'économie est important, parfois plus d'une centaine de francs par mois et par assuré. Les familles, notamment, ont par ailleurs tout intérêt à faire jouer la concurrence pour réduire le budget consacré à l'assurance maladie: il est par exemple possible d'affilier les enfants à une autre caisse que les adultes ou d'avoir ses assurances complémentaires dans une autre caisse (ces dernières sont soumises à une procédure différente de celle exposée ci-dessous, il faut donc être prudent avant tout changement d'assurances complémentaires et bien se renseigner au préalable).

**Faire des économies sur ses primes maladie n'est pas compliqué**, mais il faut respecter certaines étapes :

1. Se renseigner et trouver un nouveau modèle (médecin de famille par exemple), ou une nouvelle caisse maladie
2. Vérifier qu'aucun arriéré de prime ou de participation aux coûts n'existe, car sinon le changement de caisse ne sera pas possible
3. Faire parvenir à l'assureur actuel par recommandé une lettre de résiliation. Ce dernier doit la recevoir le mardi 30 novembre, dernier délai. Si la lettre de résiliation parvient à la caisse le 1<sup>er</sup> décembre, c'est trop tard! Par sécurité, la FRC recommande de l'envoyer au plus tard le 23 novembre.
4. Envoyer une lettre d'affiliation en recommandé au nouvel assureur. Celui-ci est obligé d'accepter en assurance de base tous les assurés quelque soit leur état de santé et leur âge. Aucun questionnaire de santé ne peut vous être demandé pour l'assurance de base.
5. En cas de droit à des subsides, se renseigner auprès de l'organe cantonal compétent. Certains cantons mettent en place des procédures spécifiques, notamment Vaud.

Pour dénicher les primes les plus basses et obtenir des modèles de lettres ou des conseils, il convient de se référer au comparateur de primes pour l'assurance de base gratuit et indépendant, proposé par les milieux impliqués dans l'information et la défense des consommateurs suisses. Contrairement aux comparateurs commerciaux, il n'induit aucun coût pour les caisses maladie car aucune commission n'est versée. Si vous ne disposez pas d'internet, la FRC propose également pour la deuxième année consécutive un guide « J'économise sur mes primes d'assurance maladie » qui contient non seulement des modèles de lettres types, mais aussi toutes les possibilités pour faire des économies et la marche à



FÉDÉRATION ROMANDE  
DES CONSOMMATEURS

Rue de Genève 17  
Case postale 6151  
1002 Lausanne  
Tél. 021 331 00 90  
Fax 021 331 00 91  
[www.frc.ch](http://www.frc.ch)

suivre pour y parvenir. Vous y trouverez également des adresses utiles. Son prix est de 5fr. pour les membres et 10fr. pour les non-membres, frais d'envoi inclus. Il sera accompagné des primes 2011 (tous

les modèles) en relation avec la région et l'âge qu'il conviendra de nous communiquer. Des consultations par téléphone ou dans les bureaux conseil FRC sur rendez-vous (Neuchâtel, Lausanne, Delémont, Sion, Fribourg et Genève) sont également à la disposition de tous les assurés.

Cette fois plus d'excuses, en agissant votre porte-monnaie vous en sera reconnaissant.

Pour contacter la FRC: 0900 575 105 (2 frs 85/min depuis le réseau fixe) pour les non membres et 0848 575 105 pour les membres (tarif normal). Le comparateur indépendant proposé par les milieux impliqués dans l'information et la défense des consommateurs suisses est accessible sur [www.frc.ch](http://www.frc.ch)

Informations complémentaires :

*FRC 021 331 00 90*